

Assises : « La mort a été donnée volontairement »

Le troisième jour du procès d'un homme accusé d'avoir tué un Kosovar de 25 ans, le 16 avril 2014 à Coulaines, n'a rien révélé de plus sur les circonstances.

Le président de la cour d'assises du Mans a encore essayé de savoir ce qu'il s'était passé ce jour d'avril 2014, à Coulaines, où, en plein centre-ville, en plein après-midi, un homme a été tué d'une balle dans le thorax. À chacun des accusés, Hayk Gevorgyan, détenu, et Ruben Ghasabyan, comparissant libre, il a posé la question.

Trois ans après les faits, le troisième jour de procès n'a rien révélé de plus sur les circonstances de la mort du jeune Kosovar de 25 ans. Dans la matinée, Hayk, un homme de 48 ans, a donné une ultime version. Il s'est rendu dans un cimetière pour y déterrer un pistolet qu'un Polonais lui avait laissé en gage contre la somme de 300 €. Puis il est rejoint par son ami Ruben avec qui il boit de la vodka.

Comme il doit se rendre chez le médecin à Coulaines, Hayk prend le

volant de la BMW de Ruben. Près de l'église, une camionnette entrave le passage. Ils restent derrière, Ruben un peu assommé par l'alcool, décide d'aller voir le chauffeur de la camionnette. « **Je l'ai vu revenir avec deux hommes, puis tomber, relate Hayk. Je me suis dirigé vers eux, essayant de les calmer.** »

Une version validée en partie par des témoins. Il continue à décrire la scène. Sefedin Gasi, l'un des deux hommes, tente de lui donner un coup de marteau. « **J'essaie de bloquer sa main, je sors mon pistolet que je balaise devant les deux hommes.** » Les deux cherchent à le désarmer. « **Je ne voyais rien, ils m'avaient mis ma capuche sur la tête. Sans me rendre compte, j'ai vu que le coup est parti.** » Le tir à bout touchant a été confirmé par l'autopsie du corps de la victime. Le canon

du pistolet aurait même été appuyé sur sa poitrine, ajoute l'experte.

De son côté, Ruben ne se souvient de rien. Il n'a cessé de répéter qu'il se sentait « mal » au moment des faits. Les deux accusés ont pourtant participé à des reconstitutions du meurtre. Les photos présentées à la cour ont été mises en scène sur la base de leurs récits.

Versions divergentes

Le frère de la victime, suivi par la jeune veuve et mère de quatre enfants, témoigne de leur chagrin à la barre. Ce qui bouleverse les autres membres de la famille, présents depuis trois jours. Le présumé tireur demande pardon, son interprète, en larmes, peine à traduire. Après le récit haletant de la course-poursuite des fuyards et des policiers à moto jusqu'à Spay, l'avocat de la famille a

pris la parole. Et pendant trois quarts d'heure, soulève toutes les questions restées sans réponse.

Pourquoi détenir une arme ? L'avoir cachée ? L'avoir chargée sans mettre le cran de sûreté ? Pourquoi « tant de versions, qui se multiplient quasiment à chaque question » ? « Mais il y a des constantes, poursuit M^e Peltier. Juste avant le tir, Hayk Gevorgyan est froid, décidé, arrogant même. » Sa conviction, comme celle de la famille, est que « la mort a été donnée volontairement. Vous l'avez tué exprès ». Il termine : « Qu'on ne vienne pas me dire vendredi que tout est lié à une empoignade, à une colère, à une panique ! »

Le procès se poursuit, ce vendredi, par le réquisitoire de l'avocat général et les plaidoiries de la défense.

Florence LAMBERT.